



Stratégie exploitation

## Suivi agronomique des boues



### Public

Producteurs de boues soumis à réglementation « Loi sur l'Eau » (collectivités locales ou prestataires).

### Objectifs

- Réaliser les trois documents réglementaires pour le compte des services de l'État.
- Réaliser les analyses de boues, de sol et des reliquats azotés ou des pesées de colza.
- Permettre aux agriculteurs bénéficiaires des épandages d'ajuster leur fumure azote, phosphore et de respecter les exigences de la conditionnalité et de la Directive Nitrate.

### Préalable

Prestation réglementaire imposée aux producteurs de boues soumis à la « Loi sur l'Eau » par le Code de l'environnement et l'arrêté du 8/01/1998.

### Déroulement

- Évaluation de la demande des producteurs de boues.
- Collecte des documents nécessaires.
- Réalisation des analyses.
- Editions des documents et cartographie.

### Contact

#### Dominique Delaunay

Conseiller Agronomie Environnement

Tél. : 02.37.24.45.62 / 06.07.15.41.47

Mail : d.delaunay@eure-et-loir.chambagri.fr

### LES +

Expertise reconnue.  
Sécurité au regard des règles.

• **Résultats** : Envoi du programme prévisionnel d'épandage, de la synthèse des épandages et du bilan agronomique.

• **Durée** : Entre 2 et 4 jours.

Tarifs et conditions de vente sur demande.